



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 mars 2013  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Turques et Caïques

#### Document de travail établi par le Secrétariat

#### Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref . . . . .	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique. . . . .	4
II. Budget . . . . .	6
III. Situation économique . . . . .	6
A. Généralités. . . . .	6
B. Tourisme . . . . .	7
C. Services financiers . . . . .	7
D. Agriculture et pêche . . . . .	7
E. Communications et travaux de construction . . . . .	8
IV. Situation sociale . . . . .	8
A. Généralités. . . . .	8
B. Emploi et immigration . . . . .	8

*Notes* : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement territorial et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 21 décembre 2012, en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs qui peuvent être consultés sur le site de l'ONU : [www.un.org/fr/decolonization/documents.shtml](http://www.un.org/fr/decolonization/documents.shtml).



C.	Éducation . . . . .	9
D.	Santé . . . . .	9
E.	Criminalité et sécurité publique . . . . .	10
F.	Droits de l'homme . . . . .	11
V.	Environnement . . . . .	12
VI.	Relations avec les organisations et partenaires internationaux . . . . .	12
VII.	Statut futur du territoire . . . . .	13
A.	Position du gouvernement territorial . . . . .	13
B.	Position de la Puissance administrante . . . . .	13
C.	Décision prise par l'Assemblée générale . . . . .	14

### **Le territoire en bref**

*Territoire* : Les îles Turques et Caïques sont un territoire non autonome, au sens de la Charte des Nations Unies, qui est administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Représentant de la Puissance administrante* : Damian Roderic « Ric » Todd, Gouverneur (septembre 2011)

*Situation géographique* : Situé à 145 kilomètres au nord d'Haïti et de la République dominicaine et à 925 kilomètres au sud-est de Miami, Floride (États-Unis d'Amérique), le territoire compte 40 îles et cayes. Six de ces îles sont habitées en permanence : la Grande Turque, où est située la capitale; Providenciales, centre d'affaires et station touristique où vit la majeure partie de la population; la Caïque du Nord, la Caïque centrale et la Caïque du Sud et Salt Cay.

*Superficie* : 948,2 kilomètres carrés

*Zone économique exclusive* : 154 068 kilomètres carrés<sup>a</sup>

*Population* : 31 458 habitants (recensement de 2012), dont 42,5 % de nationaux ou « belongers » (natifs) et 57,5 % de « non-belongers » (non-natifs), originaires de la région, d'Amérique du Nord et d'Europe

*Langue* : Anglais

*Capitale* : Cockburn Town

*Chef du gouvernement territorial* : Rufus Ewing (novembre 2012)

*Principaux partis politiques* : Le Progressive National Party et le People's Democratic Movement

*Élections* : Les dernières élections ont eu lieu le 9 novembre 2012; les prochaines sont prévues en 2016.

*Parlement* : Assemblée

*Produit intérieur brut (PIB) par habitant* : 16 405 dollars des États-Unis (estimation de 2011)

*Économie* : Tourisme, services financiers et bâtiment

*Taux de chômage* : 8,3 % (estimation de 2011)

*Monnaie* : Dollar des États-Unis

*Aperçu historique* : La population originelle des îles Turques et Caïques étaient les Taino, dont la langue était l'arawak. En 1799, le Royaume-Uni a annexé ces îles comme faisant partie des Bahamas, puis de la Jamaïque. En 1962, lorsque la Jamaïque a accédé à l'indépendance, Les îles Turques et Caïques sont devenues une colonie distincte du Royaume-Uni, liée constitutionnellement aux Bahamas. Plus tard, quand les Bahamas ont accédé à l'indépendance en 1973, l'Administrateur du territoire a été remplacé par un Gouverneur.

<sup>a</sup> *Source* : Projet « Sea Around Us », fruit d'une collaboration entre l'Université de Colombie-Britannique et le Pew Environment Group ([www.seaaroundus.org](http://www.seaaroundus.org)).

## **I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique**

1. Conformément à la Constitution de 2006, fruit de négociations entre le territoire et le Royaume-Uni, les îles Turques et Caïques étaient gérées, jusqu'à la suspension partielle de la Constitution en août 2009 (voir ci-dessous), selon un système de gouvernement ministériel. Au Gouverneur, nommé par la Couronne britannique, revenaient les portefeuilles des affaires étrangères, de la défense, de la sécurité intérieure, dont la police, et d'autres services publics. Le Parlement était constitué par la Couronne britannique et une Assemblée composée d'un président, de 15 membres élus, de 4 membres nommés et du Procureur général. Dix membres sont élus chacun dans une circonscription électorale qu'ils représentent et les cinq autres sont élus au suffrage de l'ensemble du territoire.

2. Le 14 août 2009, à la lumière de preuves renforcées par les conclusions d'une commission d'enquête, laquelle a décelé une forte probabilité de corruption structurelle au sein du gouvernement et du parlement et parmi des fonctionnaires du territoire, le Royaume-Uni a promulgué une loi par laquelle il prononçait, entre autres, la suspension partielle de la Constitution de 2006 et la dissolution du gouvernement ministériel et de l'Assemblée.

3. Entre août 2009 et novembre 2012, le Gouverneur a agi en vertu des dispositions constitutionnelles intérimaires, aidé par un Conseil consultatif pour définir la politique et un Forum consultatif permettant au peuple de s'exprimer. Ces deux instances se composaient d'insulaires nommés par le Gouverneur. Ces dispositions ont été désignées par des expressions telles que « gouvernement intérimaire » ou « administration intérimaire » et « administration directe » (voir A/AC.109/2010/10, A/AC.109/2011/10 et A/AC.109/2012/9). Selon la Puissance administrante, au cours de ces trois années d'administration intérimaire assurées sous la direction du Gouverneur et avec l'appui du Gouvernement du Royaume-Uni, un vaste programme de réformes a été mis en œuvre pour mettre les finances sur la voie du redressement, instituer un cadre solide de bonne gouvernance, renforcer les services publics et promulguer une nouvelle constitution.

4. Le décret constitutionnel de 2011 pour les îles Turques et Caïques, qui est entré en vigueur le 15 octobre 2012, définit les droits fondamentaux de la personne et ses libertés individuelles et en organise l'application. Il prévoit un Gouverneur à la tête du gouvernement des îles Turques et Caïques, une Assemblée, composée de membres élus ou nommés et du Procureur général, un Cabinet et des ministres choisis parmi les membres élus ou nommés de l'Assemblée. Il prévoit aussi des dispositions relatives au pouvoir judiciaire, aux services publics et à diverses institutions chargées d'assurer une bonne gouvernance, notamment une Commission de l'intégrité, une Commission des droits de l'homme, un Vérificateur général des comptes et un Directeur du Parquet. D'autres dispositions sont prévues concernant les terres domaniales et la gestion des finances publiques, et en particulier l'indépendance du contrôle des comptes publics. Aux termes du décret constitutionnel de 2011, la Couronne britannique conserve le pouvoir de légiférer pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du territoire, sous réserve de consulter et d'obtenir l'accord du Conseil privé.

5. Selon des informations relayées par les médias, des insulaires ont continué de contester le texte de la nouvelle Constitution, certains disant qu'il avait été rédigé et établi par le Royaume-Uni, après une simple consultation de personnes non élues

originaires du territoire, et qu'il n'avait été ni mis aux voix ni soumis à un référendum.

6. Selon la Puissances administrante, les élections ont eu lieu le 9 novembre 2012, dans la limite prévue des 30 jours à compter de la date de promulgation du décret constitutionnel de 2011. Une nouvelle liste électorale a été établie après avoir procédé à l'inscription de tous les ressortissants des îles Turques et Caïques. Une commission chargée de revoir les limites du découpage électoral a délimité 10 nouvelles circonscriptions électorales, ayant globalement le même nombre d'électeurs. La préparation concrète des élections a été assurée dans 17 bureaux de vote répartis sur les îles principales du territoire. L'Association parlementaire du Commonwealth a organisé une mission d'observation, avec la participation de Gibraltar, de pays de la région des Caraïbes et du Royaume-Uni. Le taux de participation des électeurs a atteint 84 %. Le Progressive National Party (PNP), qui était au pouvoir au moment de la dissolution du gouvernement ministériel en 2009, a obtenu huit sièges et le People's Democratic Movement (PDM) en a obtenu sept. Le chef du parti du PNP, Dr. Rufus Ewing, a prêté serment comme premier ministre le 13 novembre 2012. Sharlene Cartwright Robinson, à la tête du PDM, est la toute première femme chef de l'opposition dans le territoire. Néanmoins, selon des informations relayées par les médias, à la suite de plaintes contestant les résultats des élections, lesquelles ont abouti à un partage égal des voix à la chambre, le Gouverneur a annoncé en février 2013 que des élections partielles se tiendraient le 22 mars 2013 pour le district de Cheshire Hall et Richmond Hill.

7. Le corpus juridique du territoire se compose principalement de textes de loi votés localement, de quelques lois votées au Royaume-Uni, de la *common law* anglaise et des règles d'équité. Le système juridique se compose de tribunaux d'instance, de la Cour suprême et de la Cour d'appel, un ultime recours étant possible devant le Comité judiciaire du Conseil privé. Sur l'avis d'une commission du service judiciaire, le Gouverneur nomme les juges et les magistrats. La loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer prévoit l'octroi de la nationalité britannique aux « ressortissants des territoires britanniques d'outre-mer ». En réponse à ce qu'il a qualifié en janvier 2013 d'« accusations grotesques et sans fondement contre le système judiciaire et juridique des îles Turques et Caïques », le Procureur général a annoncé qu'il serait envisagé d'engager des poursuites pour outrage à l'autorité de la justice ou offense au système judiciaire. Selon des observateurs, étaient considérés comme des chefs d'accusation toute inquiétude concernant l'équité des procès et la régularité des procédures, l'accès à un système pénal impartial, la conduite des poursuites pénales et les techniques d'interrogatoire (voir également la section criminalité et sécurité publique, ci-dessous).

8. En juin 2012, prenant la parole devant le Comité spécial, un pétitionnaire du Forum consultatif des îles Turques et Caïques a exigé de la Puissances administrante qu'elle s'explique quant à son « offensive » contre les droits de l'homme de la population du territoire et ses « tentatives pour retarder le processus d'autodétermination des îles », et qu'elle répare les pertes économiques résultant de l'administration intérimaire (voir A/AC.109/2012/SR.9). En octobre 2012, un pétitionnaire prenant la parole devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), a déclaré qu'il fallait rétablir le régime de tutelle des Nations Unies pour administrer le territoire. Un deuxième pétitionnaire, appuyant la proposition relative à la tutelle présentée par l'intervenant précédent, a déclaré que le Royaume-Uni appliquait une « forme pernicieuse de colonialisme », sans aucun contrepois démocratique exercé sur les

pouvoirs du Gouverneur britannique; avait imposé sur les finances des îles un contrôle contraire à la Constitution, qui se poursuivrait même après l'élection d'un gouvernement; et manifestait de façon générale le mépris le plus total pour les principes démocratiques.

9. Selon une évaluation réalisée par Oxford Analytica à la fin de 2012, le territoire devait faire face à de nombreuses difficultés, dont une économie encore chancelante, en dépit d'une lente reprise; les futurs procès des personnes accusées de corruption; et la possibilité d'opter pour l'indépendance, mouvement qui serait soutenu par le PNP.

## **II. Budget**

10. D'après la Puissance administrante, le gouvernement des îles Turques et Caïques est toujours déterminé à réaliser un excédent budgétaire pour l'exercice se clôturant en mars 2013, conformément au budget approuvé pour 2012/13. D'importants problèmes demeurent et il faudra continuer d'exercer un strict contrôle des dépenses pour parvenir à un excédent budgétaire. La présentation du budget pour 2012/13 prévoyait environ 162 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement et 17,2 millions de dollars pour les dépenses d'équipement.

11. Le gouvernement des îles Turques et Caïques ne lève pas d'impôts sur les revenus des entreprises et des particuliers ni sur les plus-values ou les successions. À la suite de diverses consultations et au milieu d'une contestation de plus en plus vive, le Gouverneur par intérim a promulgué une loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les îles Turques et Caïques, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013; un certain nombre de produits comme les fruits, les légumes, la viande fraîche et les matériaux contre les cyclones, étaient exonérés de cette taxe de 11 %. Le 1<sup>er</sup> février 2013, par 16 voix contre 2, l'Assemblée a repoussé la loi controversée sur la TVA.

12. Selon la Puissance administrante, le gouvernement du territoire continue de solliciter des partenaires pour signer des traités sur les échanges d'informations fiscales. Comme rapporté précédemment, la première phase du processus d'évaluation par les pairs de l'Organisation de coopération et de développement économiques a été mise en œuvre en 2011, lors de la participation du territoire au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. L'évaluation de la deuxième phase doit commencer en 2013.

## **III. Situation économique**

### **A. Généralités**

13. Le tourisme et les services financiers constituent les fers de lance de l'économie. Selon une estimation de l'Economist Intelligence Unit, le produit intérieur brut (PIB) du territoire en 2012 avoisinait les 792,8 millions de dollars. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, le tourisme est la ressource la plus importante du territoire et les investisseurs étrangers, venant essentiellement du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis, y jouent un rôle important.

## **B. Tourisme**

14. En 2011, le nombre d'arrivées de visiteurs aux îles Turques et Caïques a augmenté de 12,3 % par rapport à l'année précédente, soit un total de 1 009 720 visiteurs. Le nombre d'arrivées de touristes (visiteurs séjournant dans le territoire) a augmenté de 20 %, soit un total d'environ 354 200 touristes. Le nombre de visiteurs arrivant par navire de croisière a augmenté de 6 %, pour atteindre environ 655 500. Cette destination continue d'attirer des touristes provenant principalement des États-Unis et du Canada. L'Office du tourisme s'attend à un développement du marché canadien en 2012, du fait d'une nouvelle liaison directe ajoutée en haute saison à partir de Halifax, Nouvelle-Écosse.

15. Comme on l'a déjà signalé, l'Office du tourisme a lancé en 2011 une campagne visant à encourager les voyages sur les différentes îles du territoire, notamment par des circuits sur la Caïque centrale et la Caïque du Nord et des vols intérieurs vers la Grande Turque et Salt Cay. En 2011, une nouvelle compagnie aérienne privée a obtenu une autorisation d'exploitation dans les îles Turques et Caïques. La grande majorité des touristes continuent d'être hébergés dans les stations balnéaires de l'île de Providenciales.

## **C. Services financiers**

16. Les services financiers, dont l'immatriculation des sociétés, les activités fiduciaires et l'assurance, constituent une source de recettes extérieures. D'après le Royaume-Uni, les activités de ce secteur sont principalement axées sur la réassurance de l'industrie automobile des États-Unis.

17. Le territoire compte sept banques commerciales dont trois sont canadiennes, à savoir la Banque canadienne impériale de commerce, la Banque Scotia et la Banque royale. L'octroi de licences, la supervision et le développement de services financiers sur le territoire sont confiés à la Commission des services financiers des îles Turques et Caïques, qui fournit également des services centralisés pour l'inscription dans le territoire d'entreprises, de partenariats, de marques déposées et de brevets. Les îles Turques et Caïques sont une juridiction dans laquelle les entreprises étrangères doivent payer une redevance pour mener leurs activités.

## **D. Agriculture et pêche**

18. En 2012, l'agriculture et la pêche ont contribué à hauteur d'environ 1 % au PIB du territoire. La production agricole est limitée par le manque d'eau douce et se réduit pour l'essentiel à la culture de légumes et d'agrumes dans les îles Caïques. Selon la Puissance administrante, le territoire compte 15 agriculteurs à plein temps et 80 agriculteurs à temps partiel. L'élevage de porcs et de volaille se développe. Deux grandes exploitations porcines en pleine activité sont des opérations appartenant à des insulaires.

19. La pêche est l'activité la plus rentable du secteur primaire. La langouste blanche des Caraïbes et le strombe géant sont les principales exportations des produits de la pêche. D'autres produits de la mer, comme le poisson, sont exploités surtout pour la pêche de subsistance et la vente dans les restaurants locaux.

## **E. Communications et travaux de construction**

20. D'après une évaluation fournie par la Puissance administrante, les moyens de transport et de communication sont de qualité décente. Le réseau routier couvre environ 120 kilomètres, dont 24 kilomètres de routes bitumées à la Grande Turque, à Providenciales et dans les Caïques.

21. Les îles Turques et Caïques comptent trois aéroports internationaux : le plus grand à Providenciales et deux, plus petits, sur la Grande Turque et la Caïque du Sud. Salt Cay, Pine Cay, Parrot Cay, la Caïque centrale et la Caïque du Nord sont également pourvues de pistes d'atterrissage. Des vols sont assurés vers un certain nombre de villes des États-Unis et du Canada, et vers Londres. Air Turks and Caicos propose des liaisons vers les Bahamas, la République dominicaine, Haïti et la Jamaïque. L'extension en 2011 de la piste de l'aéroport international de Providenciales représentait la première phase d'un grand projet d'agrandissement de l'aéroport, conçu pour promouvoir le développement économique du territoire.

22. Le principal port de commerce est situé à South Dock, dans l'île de Providenciales. La Grande Turque a aussi un port de commerce et la Caïque du Nord un port en eau profonde.

23. Les liaisons téléphoniques intérieures et internationales sont assurées par trois opérateurs de télécommunications. Il y a quelques chaînes de télévision par câble sur la Grande Turque, plus de deux douzaines à Providenciales et six stations de radio. Il n'existe pas de journaux quotidiens. Un certain nombre de publications hebdomadaires sont également présentes sur le Net.

## **IV. Situation sociale**

### **A. Généralités**

24. Selon le rapport préliminaire du recensement de 2012, publié par le Ministère de l'économie, de la planification et des statistiques, la population totale se chiffre à 31 458 personnes, dont 16 037 hommes et 15 421 femmes. Environ 73,7 % de la population totale est âgée de plus de 18 ans.

25. Selon la Puissance administrante, on estime qu'un certain nombre de familles vive dans la pauvreté. Une évaluation nationale de la pauvreté est en cours; elle doit aider à établir les priorités pour l'assistance aux pauvres.

26. La Caisse nationale d'assurance des îles Turques et Caïques, un établissement territorial public, est la seule structure à verser des prestations sociales aux personnes âgées de 16 à 65 ans qui exercent une activité professionnelle rémunérée dans le territoire.

### **B. Emploi et immigration**

27. Le principal employeur du territoire est le secteur public qui, selon la Puissance administrante, fait vivre à peu près un cinquième de la population active. D'autres secteurs d'emploi importants sont notamment le tourisme, le bâtiment et les services aux entreprises.

28. Au cours des dernières années, le niveau du chômage a fluctué et a sans doute augmenté. Il est resté un problème majeur dans le secteur du bâtiment en 2012, en raison des effets de la crise économique mondiale. Les taux de chômage varient entre les îles principales, les plus rurales étant les plus durement touchées. En 2012, le secteur public a procédé à un réajustement des effectifs, dans le cadre d'une grande réforme du service public; le nombre de fonctionnaires a été considérablement réduit, par le biais d'un programme de départs volontaires.

29. D'après les données préliminaires du recensement de 2012, le nombre de non-ressortissants (« non-belongers ») a augmenté, ce qui s'explique par l'emploi dans le territoire de travailleurs étrangers venant d'Haïti, de la République Dominicaine, de la Jamaïque et d'ailleurs dans la région des Caraïbes. On a noté récemment une augmentation du nombre d'employés philippins, européens et américains venant dans le territoire.

30. Selon la Puissance administrante, une vaste consultation publique a été menée entre novembre 2011 et février 2012, concernant la voie vers la citoyenneté des territoires britanniques d'outre-mer et le statut d'insulaire des îles Turques et Caïques. La participation a été assez élevée et les modifications apportées à l'ordonnance relative à l'immigration expriment l'opinion de la majorité. Un régime d'immigration solide, transparent et simplifié a été mis en place à la fin de cette même année. Des directives et des modifications du règlement ont été publiées.

### C. Éducation

31. L'enseignement sur le territoire est gratuit et obligatoire pour les enfants de 4 à 16 ans. Les îles comptent 47 écoles fréquentées au total par environ 5 200 élèves et étudiants, du préscolaire à l'enseignement supérieur. Parmi ces écoles, on dénombre 14 écoles publiques, dont 10 écoles primaires et 4 établissements secondaires. Bien que les écoles privées soient plus nombreuses que les écoles publiques, celles-ci accueillent environ 79 % des élèves. Le taux d'alphabétisation de la population adulte est estimé à 98 %. Celui des immigrants est nettement inférieur.

32. S'agissant de l'enseignement supérieur, il existe un établissement universitaire à cycle court représenté à la Grande Turque et à Providenciales, qui offre des cycles d'études de deux et de quatre ans. Pour les citoyens des territoires d'outre-mer, le montant des frais de scolarité dans les universités métropolitaines est le même que pour les étudiants britanniques. Pendant l'année 2011/2012, le Gouvernement a réduit à 2,6 millions de dollars les engagements affectés aux bourses d'études et a rationalisé le programme de bourses en veillant à ce que celles-ci ne soient accordées qu'au mérite pour des étudiants inscrits dans des établissements des Caraïbes et du Royaume-Uni.

### D. Santé

33. Selon la Puissance administrante, les ressources médicales des îles Turques et Caïques se sont récemment améliorées grâce à l'ouverture de nouveaux établissements hospitaliers à Providenciales et dans la Grande Turque, tous deux administrés par Interhealth Canada. Ils offrent une gamme de services, dont des services de diagnostic, des centres de soins primaires et des cliniques de soins ambulatoires spécialisées, des services d'urgence et l'hospitalisation. Les cas graves

sont toujours transférés à l'étranger, généralement vers Miami ou Nassau. En 2012, le Ministère de la santé et des services sociaux travaillait à l'élaboration d'un Plan stratégique national de santé. On pense qu'il sera soumis en 2013 à une consultation publique faisant intervenir toutes les principales parties prenantes.

34. Comme rapporté précédemment, en application d'un plan national d'assurance maladie, l'accès aux soins a été accordé en 2010 à tous les résidents en règle des îles Turques et Caïques et pas seulement aux natifs. Selon la Puissance administrante, du fait de l'application de ce plan, tous les résidents du territoire devront contribuer aux soins de santé à un taux de 6 %, réparti à égalité entre l'employeur et le salarié. Le plan est établi sur la base de l'équité, ce qui exige que tous les contribuants soient traités équitablement. Tous les travailleurs locaux et étrangers en situation régulière affiliés au plan reçoivent le même niveau de soins.

35. Selon un communiqué du Conseil ministériel conjoint des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni, en date du 5 décembre 2012, Le Royaume-Uni et les territoires représentés, dont les îles Turques et Caïques, sont notamment convenus qu'il importait de garantir la sécurité sanitaire et de se conformer d'ici juin 2014 aux normes du Règlement sanitaire international, instrument juridique international liant 194 pays, dont tous les États membres de l'Organisation mondiale de la Santé. En outre, les participants sont convenus de repérer et d'utiliser toutes les sources d'aide disponibles, notamment les organisations régionales et mondiales de la santé, comme l'Organisation panaméricaine de la santé et des organismes des Nations Unies, afin de partager les meilleures pratiques en matière de stratégies et processus sanitaires, en mettant l'accent sur le traitement et les soins des maladies non contagieuses; ils sont également convenus d'améliorer la représentation des territoires auprès des organismes mondiaux et régionaux pour la santé et de renforcer leurs liens avec ces derniers.

## **E. Criminalité et sécurité publique**

36. Selon la Puissance administrante, le niveau général de la criminalité reste faible dans le territoire et comprend essentiellement des vols et des cambriolages, mais aussi quelques actes de violence, dont des vols à main armée et des agressions sexuelles. En 2012, il y a eu un meurtre, contre deux en 2010 et quatre en 2011.

37. Alors que le territoire est particulièrement exposé à l'impact des stupéfiants, des armes à feu et du trafic illicite des migrants, il bénéficie du statut de membre de l'Opération Bahamas, Amérique et Turques et Caïques, un arrangement tripartite créé en 1982 pour lutter contre le trafic des stupéfiants. Des hélicoptères de garde-côtes des États-Unis, affectés à l'Opération, sont postés dans l'île de Providenciales. En 2012, grâce à l'achèvement d'une nouvelle station de radars côtiers, la surveillance des frontières du territoire a été renforcée. Au cours des six derniers mois de 2012, il y a eu quatre débarquements/interceptions de chaloupes de migrants. Les autorités ont constaté une évolution des caractéristiques démographiques des migrants, qui sont de plus en plus jeunes et plus enclins à la délinquance. Les saisies de drogue sur le territoire demeurent faibles.

38. Comme on l'a signalé précédemment, une Équipe spéciale chargée des enquêtes et des poursuites a été établie après la Commission d'enquête de 2009. Selon la Puissance administrante, à la suite d'une vaste enquête judiciaire, 14 personnes (dont un ancien Premier Ministre et des membres du gouvernement) ont

été inculpées de graves infractions pénales, notamment de corruption, de collusion en vue de recevoir des pots-de-vin, d'entente frauduleuse pour escroquer le gouvernement des îles Turques et Caïques, dissimuler ou transférer les revenus d'activités criminelles, et de collusion en vue d'entraver le fonctionnement de la justice. L'ancien Premier Ministre, Michael Misick, a été arrêté en 2012. Par ailleurs, plus de 1 000 hectares de terres domaniales ont été récupérés et divers arrangements financiers importants ont été réglés, dont le montant s'élève à 19,5 millions de dollars. Les enquêtes et actions judiciaires se poursuivront indépendamment du gouvernement élu, car c'est aux tribunaux de décider de la culpabilité ou de l'innocence en la matière.

39. En décembre 2012, la population carcérale de la prison de la Puissance administrante à la Grande Turque s'élevait à 101 détenus, dont 25 en détention provisoire et 76 condamnés à une peine d'emprisonnement, à l'inclusion de 2 jeunes (dont l'un condamné et l'autre en détention provisoire). Il n'y a pas de centre de détention pour mineurs dans le territoire.

40. Selon la Puissance administrante, la politique du gouvernement intérimaire a été d'œuvrer de concert avec les instances internationales et régionales qui fournissent une assistance technique, telles que le Fonds monétaire international et le Groupe d'action financière des Caraïbes, ainsi qu'avec les entités territoriales dont la Commission des services financiers, en vue de renforcer leurs propres dispositifs de détection, d'enquête et de poursuites en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et d'autres pratiques illicites.

## **F. Droits de l'homme**

41. Comme il a été rapporté précédemment, une Commission des droits de l'homme a été créée par ordonnance en 2008, pour aider le territoire à se mettre en conformité avec les normes internationales relatives à diverses obligations en matière de droits de l'homme. Selon la Puissance administrante, il y a eu en 2012 un travail fait pour modifier l'ordonnance portant création de la Commission des droits de l'homme de façon à renforcer les fonctions correspondant à son nouveau rôle en tant qu'institution chargée de protéger la bonne gouvernance, conformément au décret constitutionnel de 2011.

42. Les actions engagées à propos d'un plan d'action national sur les droits de l'homme se poursuivent. Un site Web de la Commission des droits de l'homme ainsi qu'une adresse électronique ont été créés en 2012 et diverses activités d'information ont continué de sensibiliser l'opinion aux droits de l'homme. En outre, pendant la dernière partie de l'année 2012, la Commission a mené une étude exhaustive des lois locales pour repérer les faiblesses dans la législation susceptibles de compromettre la bonne application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les redresser.

43. Les grandes conventions internationales relatives aux droits de l'homme énumérées ci-après sont applicables dans les îles Turques et Caïques : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention internationale sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales s'applique aussi aux îles Turques et Caïques et les particuliers ont le droit de saisir la Cour européenne des droits de l'homme, en l'absence de voie de recours ouverte dans le territoire. Selon la Puissance administrante, le droit de recours individuel reconnu par la Convention européenne des droits de l'homme a été prorogé indéfiniment pour les îles Turques et Caïques.

44. Selon le Royaume-Uni, le projet de constitution figurant dans le décret de 2011 renforce le chapitre relatif aux droits fondamentaux qui figurait dans la Constitution de 2006 et y ajoute de nouveaux droits. Par exemple, l'Ordonnance relative à l'égalité, adoptée en 2012, établit le même âge légal de consentement au mariage pour les deux sexes et précise les protections contre la discrimination énoncées dans la Constitution. Le même âge légal de consentement est fixé à 16 ans pour les hétérosexuels et les homosexuels. En établissant l'égalité de l'âge de consentement pour les hétérosexuels et les homosexuels, le territoire n'est plus en violation de la Convention européenne des droits de l'homme à cet égard.

45. D'après le « Human Rights and Democracy: The 2011 Foreign and Commonwealth Office Report » (« Rapport du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth de 2011 : l'état des droits de l'homme et de la démocratie »), publié en 2012, la protection et la promotion des droits de l'homme dans chaque territoire incombe au premier chef au gouvernement territorial, le Gouvernement du Royaume-Uni étant responsable en dernier ressort de veiller à ce que les territoires s'acquittent des obligations contractées au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui leur sont applicables.

## **V. Environnement**

46. Le Ministère de l'environnement et des ressources côtières du territoire est chargé de la conservation, de la protection et de la gestion des ressources naturelles des îles Turques et Caïques, y compris des zones humides de Providenciales. Selon la Puissance administrante, bien que l'île de Providenciales soit fortement développée, bon nombre d'autres îles de l'archipel demeurent pour l'essentiel écologiquement intactes.

47. En 2012, les îles Turques et Caïque ont participé à la conférence régionale du Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes, où des questions telles que l'organisation de la viabilité des pêches et la gestion des risques de catastrophe ont été abordées, de même que celle des changements climatiques.

## **VI. Relations avec les organisations et partenaires internationaux**

48. Les îles Turques et Caïques ont le statut de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et notamment du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, organe subsidiaire de la Commission.

49. Le territoire est membre associé de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). En février 2013, la CARICOM s'est déclarée gravement préoccupée par le fait que, malgré des élections tenues en novembre 2012 qui avaient permis le retour à un

gouvernement représentatif, la situation politique d'ensemble laissait à désirer et le retour à un véritable gouvernement démocratique était encore bien loin. De l'avis de la CARICOM, la constitution de 2011 avait été conçue à Londres et imposée à la population des îles Turques et Caïques à un moment où elle n'était pas représentée. Elle semblait n'être qu'un simple règlement permettant la continuation d'une administration directe, sous le prétexte d'une démocratie représentative. En outre, sont aussi préoccupants les problèmes posés par le fonctionnement du système judiciaire en relation avec les enquêtes criminelles qui ont suivi la commission d'enquête.

50. Le territoire est membre de la Banque de développement des Caraïbes et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ainsi que du Groupe d'action financière des Caraïbes qui est chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent dans le bassin des Caraïbes. Par ailleurs, les îles Turques et Caïques sont membre du Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes et membre associé de l'Association des États de la Caraïbe. Selon la Puissance administrante, le territoire a entrepris de resserrer les liens avec l'Organisation des États des Caraïbes orientales et avec les Bahamas voisines.

51. Les îles Turques et Caïques sont associées à l'Union européenne, conformément aux dispositions de la quatrième partie du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et aux règles et procédures détaillées figurant dans la Décision du Conseil du 27 novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne (2001/822/CE). Le territoire prévoit l'obtention d'une dotation de 5 millions d'euros pour l'exercice 2012/13, au titre de la neuvième reconstitution des ressources du FED. Par ailleurs, des préparatifs sont en cours pour faciliter l'obtention d'une dotation de 12 millions d'euros au titre de la dixième reconstitution des ressources du FED, prévue au cours de l'exercice 2013/14.

52. En décembre 2012, le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer présents à la réunion du Conseil ministériel conjoint, dont les îles Turques et Caïques, sont convenus d'œuvrer de concert notamment pour renforcer les liens des territoires avec l'ONU et ses organismes et avec les partenaires régionaux, en particulier dans les Caraïbes; ils ont indiqué être d'avis que le Comité spécial de la décolonisation retire de sa liste les territoires qui le souhaitent (<https://fco-stage.fco.gov.uk/resources/en/pdf/uk-ot-communique.pdf>).

## **VII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement territorial**

53. Des informations sur l'évolution de la situation politique et constitutionnelle dans les îles Turques et Caïques figurent dans le chapitre I ci-dessus.

### **B. Position de la Puissance administrante**

54. Le 11 octobre 2012, le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) à l'occasion de la soixante-septième session de

l'Assemblée générale. Selon le compte rendu de séance (A/C.4/67/SR.5), le représentant a notamment déclaré que le Gouvernement du Royaume-Uni maintenait sa position de longue date sur l'indépendance des territoires. Toute décision de rompre le lien constitutionnel qui unit le Royaume-Uni et un de ses territoires devait être prise à partir d'un souhait exprès du peuple de ce territoire, formulé conformément à la Constitution. Quand l'indépendance était possible et que le peuple exprimait de façon claire et conforme à la Constitution son souhait de l'acquiescer, le Gouvernement du Royaume-Uni s'engageait à respecter son obligation d'aider le territoire à y parvenir.

55. De plus, le représentant a évoqué le livre blanc publié par les autorités du Royaume-Uni en juin 2012, confirmant leur engagement à conserver une relation générale entre le Royaume-Uni et les territoires. Dans son introduction, le Gouvernement a fait part de sa conviction que la structure fondamentale du lien constitutionnel existant était la bonne : des pouvoirs étaient délégués aux gouvernements élus des territoires dans la plus grande mesure possible au regard des pouvoirs nécessairement conservés par le Royaume-Uni pour qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités souveraines, notamment afin de veiller à ce que les arrangements constitutionnels servent effectivement à développer au mieux les intérêts des territoires comme du Royaume-Uni. Le Gouvernement a reconnu qu'il était important de continuer de réfléchir à ce lien constitutionnel, et s'est engagé à permettre qu'un dialogue sur ces questions soit mené avec tous les territoires qui le souhaitaient.

56. Le représentant a ajouté que le livre blanc de 2012 avait clairement établi que la responsabilité et les objectifs fondamentaux du Gouvernement du Royaume-Uni étaient de garantir la sécurité et la bonne gouvernance des territoires et de leurs populations. Cette responsabilité découlait du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies. Toutefois, le statut de territoire d'outre-mer du Royaume-Uni comportait également des responsabilités. Le Gouvernement du Royaume-Uni attendait des gouvernements territoriaux qu'ils fassent preuve de la même exigence que lui pour faire respecter l'état de droit, les droits de l'homme et l'intégrité de la vie publique, dispenser des services publics efficaces et construire des communautés solides et prospères. Il prendrait des mesures rigoureuses et résolues s'il était avéré qu'un territoire se livrait à la corruption ou conduisait une mauvaise administration. Le représentant a conclu que le lien entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer demeurait moderne, basé sur le partenariat, des valeurs communes et le droit de chaque territoire à déterminer s'il souhaitait ou non rester lié au Royaume-Uni. Tant que les territoires d'outre-mer souhaiteraient conserver leur lien avec le Royaume-Uni, le Gouvernement s'engageait à assurer leur développement et leur sécurité futurs.

### **C. Décision prise par l'Assemblée générale**

57. Le 18 décembre 2012, l'Assemblée générale a adopté, sans les mettre aux voix, les résolutions 67/132 A et B, en se fondant sur le rapport que lui a transmis le Comité spécial (A/67/23) et les recommandations subséquentes de la Quatrième Commission. Dans la section X de la résolution 67/132 B, concernant les îles Turques et Caïques, l'Assemblée générale :

« 1. *Prend note avec une profonde préoccupation* de la situation qui règne actuellement dans les îles Turques et Caïques et prend note des efforts faits par la Puissance administrante pour rétablir une bonne gouvernance, notamment grâce à l'introduction d'une nouvelle constitution en 2011 et à la tenue d'élections en novembre 2012, et une gestion financière saine dans le territoire;

2. *Prend note* des positions et des appels répétés de la Communauté des Caraïbes et du Mouvement des pays non alignés en faveur du rétablissement de toute urgence d'un gouvernement du territoire élu démocratiquement;

3. *Note* que la Conseillère pour la réforme constitutionnelle et électorale a procédé à de larges consultations publiques et que le débat engagé sur cette réforme se poursuit dans le territoire, et souligne qu'il importe que tous les groupes et toutes les parties intéressées participent à ces consultations;

4. *Souligne* qu'il importe de disposer dans le territoire d'une constitution qui reflète les aspirations et les vœux de sa population, en se fondant sur les mécanismes de consultation populaire;

5. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

6. *Salue* la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

7. *Salue également* les efforts que le gouvernement du territoire continue de déployer pour que l'attention voulue soit accordée à l'amélioration du développement socioéconomique dans tout le territoire. ».